

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Direction départementale  
des Territoires et de la Mer

Pau, le 7 mai 2020

Service Gestion Police de l'Eau

**Affaire suivie par :** Pierre Lavielle  
**Téléphone :** 05 59 80 87 18  
**Courriel :** [ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)  
**Réf :** Covid/SC-PL-SS/73

Lettre recommandée avec AR n° 2C 140 878 1311 8

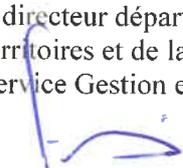
Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, pour notification, une copie de l'arrêté préfectoral n° 64-2020-04-28-002 du 28 avril 2020 réglementant l'ouvrage hydraulique n° 683A sur l'autoroute A64 sur la commune de Sarpourenx.

Compte tenu du contexte liée à l'épidémie de covid19, les formalités relatives à la publicité de cette décision (envoi à la mairie de Sarpourenx pour affichage et mise à disposition sur le site internet des services de l'État dans le département) seront effectuées après la levée des mesures relatives à l'état d'urgence sanitaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental  
des territoires et de la mer,  
La cheffe du service Gestion et Police de l'Eau,



Juliette Friedling

Monsieur Bruno Dartigues  
Autoroutes du Sud de la France (ASF)  
Direction Régionale Sud-Atlantiques  
Pyrénées  
2, allée de Barroilhet  
A63 sortie 4 Biarritz La Négresse – BP. 166  
64204 Biarritz Cedex